

OFFICE NOTARIAL

Thierry POUVREAU
Nicolas TORO
Bernard DELORME
Notaires Associés

Olivier BIOTTEAU
Notaire

67, place Travot
B.P. 91972
49319 CHOLET Cedex

2, rue Charles de Bonchamps
49510 JALLAIS

Tél. : 02 41 49 14 10
Fax : 02 41 49 14 19
pouvreau-toro-delorme@notaires.fr
www.notaires-cholet-travot.fr

Hotline juridique : 02 41 49 14 11
(lundi au vendredi de 9h à 13h)

Association immobilière :
02 41 49 14 16

Merci de rappeler
vos références dans
vos courriers ou lors
de vos appels
téléphoniques.



N° 2006 / 26538

Société Civile Professionnelle
titulaire d'un Office Notarial
RCS Angers D 351 877 022 - 89 D 316
N° d'immatriculation TVA FR 60351877022

Membre d'une association agréée,
l'usage des honoraires
à l'échelle nationale est accepté.

FERS / BRANGEON ENVIRONNEMENT (ANCENIS)
150853 /BD /OB /A

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Bernard DELORME notaire, associé de la Société Civile Professionnelle "Thierry POUVREAU, Nicolas TORO, Bernard DELORME, notaires", titulaire d'un office notarial à CHOLET (49300), 67, Place Travot, avec bureau à JALLAIS (49510), 2, rue Charles de Bonchamps, le 29 décembre 2015 il a été constaté la VENTE,

Par :

La Société dénommée FERS, Société par actions simplifiée au capital de 1.227.690,00 €, dont le siège est à CHOLET (49300), 4, rue Chevreul, identifiée au SIREN sous le numéro 062200753 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

Au profit de :

La Société dénommée BRANGEON ENVIRONNEMENT, Société par actions simplifiée au capital de 670.000,00 €, dont le siège est à LA POMMERAYE (49620), 7 route de Montjean, identifiée au SIREN sous le numéro 432105914 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

DESIGNATION

A ANCENIS (LOIRE-ATLANTIQUE) (44150) La Marchanderie,

Un terrain à bâtir non viabilisé

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZH	21	La Marchanderie	00 ha 47 a 50 ca
ZH	148	La Marchanderie	00 ha 72 a 20 ca

Total surface : 01 ha 19 a 70 ca

PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le BIEN est entièrement libre de location ou occupation et emplacements quelconques.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A CHOLET,
LE 29 décembre 2015

Thierry POUVREAU
Nicolas TORO
Bernard DELORME
Notaires Associés
CHOLET - JALLAIS
(Maine-&-Loire)


GROUPEMONASSIER
Réseau Notarial

MEMBRES : ARRAS • BORDEAUX • BOURG-EN-BRESSE • BOURGES • CARRIÈRES-SUR-SEINE • CHEVREUSE • CHOLET
• DINARD • FORT-DE-FRANCE • JOUÉ-LÈS-TOURS • JULLIAN (PROX. TARBES) • LA FERTÉ-BERNARD (LE MANS) • LE HAVRE
• LILLE • MELUN • MONTPELLIER • NOUMÉA • PARIS • REIMS • RENNES • RODEZ • SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
• SAINT-PRIEST (LYON) • TARNOS (PROX. BAYONNE) • TOULOUSE • TRANS-EN-PROVENCE • TRÉILLIÈRES (NANTES) • TROYES
PARTENAIRES À L'INTERNATIONAL : Europe : ALLEMAGNE • ESPAGNE • PORTUGAL • ROYAUME-UNI • SUISSE
Afrique : ALGÉRIE • CAMEROUN • MAROC • SÉNÉGAL • TOGO - Moyen-Orient : ISRAËL

www.groupe.monassier.com